



Guide pour les petits producteurs sur la gestion des hautes valeurs de conservation (HVC) dans les plantations de palmiers à huile établies

Plantations existantes
(Phases 3 et 4)

Titre du document : Guide pour les petits producteurs sur la gestion des hautes valeurs de conservation (HVC) dans les plantations de palmiers à huile établies (phases de plantations existantes 3 et 4)

Code du document : RSPO-GUI-T06-007 V2 FRE

Approbation : RSPO Standards Standing Committee (SSC) (28 Avril 2022)

Contacteur : smallholder@rspo.org



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	1
Section 1 : Contexte	3
Section 2 : Aperçu	4
Section 3 : Phase 3 – Collecte d'informations	4
Section 4 : Phase 4 - Pratiques de précaution	6

Préambule

Cette procédure de pratiques de précaution décrit une approche HVC simplifiée pour les petits producteurs et fournit des conseils spécifiques pour les phases 3 et 4 de la procédure. Il s'applique aux plantations de palmiers à huile déjà établies.

L'approche est basée sur et unifie les travaux antérieurs sur les méthodologies HVC pour les petits producteurs par Conservation International (CI), le Resource Network (HVCRN) et le programme SHARP. En février 2015, le groupe de travail sur la biodiversité et les HVC (BHVC) et le groupe de travail sur les petits producteurs (SH) ont approuvé l'essai contrôlé sur le terrain d'une approche unifiée et simplifiée des HVC qui fusionne des éléments des méthodologies HVCRN et CI. Des essais avec des partenaires, coordonnés par SHARP et le HVCRN, ont été menés sur quatre (4) sites différents au Ghana, au Honduras, en Indonésie et en Tanzanie. La RSPO a également mené des essais sur le terrain basés sur les méthodologies HVC développées par CI, avec des partenaires en Thaïlande, en Indonésie, en Malaisie et au Ghana.

Un groupe de travail composé de membres des deux groupes de travail de la RSPO a été créé en mars 2015 pour superviser le développement ultérieur du processus. Les résultats des essais sur le terrain ont été discutés avec le groupe de travail et des commentaires ont également été sollicités par le biais de consultations individuelles avec la plupart des membres du groupe de travail.

Les procédures finales des petits producteurs pour répondre aux exigences de la RSPO pour les plantations existantes décrites dans ce document ont été approuvées par les groupes de travail BHVC et SH en novembre 2015 ; et ont été mis à jour en avril 2018 pour tenir compte du fait qu'une application est désormais disponible pour guider les utilisateurs tout au long de la procédure, et à nouveau en février 2022 pour traiter de l'applicabilité du document aux petits producteurs indépendants et aux petits producteurs du régime.

Est-ce le bon document pour vous ?

Ce document est un manuel expliquant les étapes des Phases 3 et 4 de l'Approche HVC simplifiée de la RSPO pour **les plantations de palmiers à huile existantes**. Vous devez avoir terminé les phases 1 et 2 (comme expliqué dans le « Document d'orientation sur l'approche simplifiée à haute valeur de conservation (HVC) pour les petits producteurs dans la RSPO - Document d'introduction (phases 1 et 2) ») avant d'utiliser ce manuel.

S'il y a des membres du groupe qui envisagent d'étendre leurs plantations, ce manuel ne s'applique pas à eux. Pour ces membres, le processus de nouvelles plantations décrit dans le « Document d'orientation sur l'approche simplifiée à haute valeur de conservation (HVC) pour les petits producteurs dans la RSPO - Procédures HVC pour les nouvelles plantations (Phases 3 et 4) » doit être appliqué.

Encadré 1 : Quel processus dois-je suivre pour les plantations certifiées existantes avec une nouvelle expansion ?

Si vous avez déjà terminé la certification des plantations existantes pour vos membres et que vous savez qu'ils souhaitent maintenant s'étendre, vous pouvez passer au Guide sur l'approche simplifiée à haute valeur de conservation (HVC) pour les petits producteurs dans la RSPO - Procédures HVC pour les nouvelles plantations (Phases 3 et 4).



Venez-vous du processus de la phase 3 des nouvelles plantations ?

Si vous venez du processus de phase 3 des nouvelles plantations pour obtenir des conseils sur la gestion et la surveillance des HVC dans les plantations nouvellement établies, veuillez passer à la phase 4, étape 2 « Dialogue ».

Toutes les directives supplémentaires pour les gestionnaires de groupe qui ont appliqué le processus de nouvelles plantations décrit dans le guide sur l'approche simplifiée à haute valeur de conservation (HVC) pour les petits producteurs dans la RSPO - procédures HVC pour les nouvelles plantations (phases 3 et 4), sont présentées dans des encadrés dans ce document.

J'ai déjà commencé le processus de certification, que dois-je faire ?

La RSPO reconnaît que certains groupes peuvent déjà avoir été certifiés ou avoir entamé le processus de certification pour certains membres. Dans ce cas vous pouvez soit :

1. Commencer à la phase 2 dans le guide sur l'approche simplifiée à haute valeur de conservation (HVC) pour les petits producteurs dans la RSPO - Document d'introduction (phases 1 et 2) : utiliser l'application mobile pour cartographier les exploitations des membres, puis le tableau de bord pour générer une carte et liste des membres ; ou alors
2. Passer à la phase 4 des plantations existantes pour mettre en œuvre des pratiques de précaution [Guide pour les petits producteurs sur la gestion des hautes valeurs de conservation (HVC) dans les plantations de palmiers à huile établies (phases de plantations existantes 3 et 4)].

Nous recommandons fortement d'utiliser l'option 1, car la carte et la liste des membres qui font partie de l'application peuvent être utiles lors de la mise en œuvre de pratiques de précaution (plantations existantes Phases 3 et 4). Un autre avantage est que les nouveaux membres ou les membres qui décident de se développer peuvent facilement être ajoutés à l'application et au tableau de bord Web.

Section 1 : Contexte

Les coûts et la logistique empêchent les petits producteurs et les agriculteurs d'obtenir une certification en tant qu'individus. Pour surmonter ces obstacles, la RSPO a développé des procédures spécifiques pour la certification des petits producteurs organisés en associations, coopératives ou autres groupes. Les groupes peuvent être constitués de petits producteurs indépendants (auto-organisés ou regroupés et soutenus par des ONG ou d'autres tiers) souhaitant être certifiés par le ¹La norme RSPO pour les petits producteurs Indépendants (RISS) 2019, ou des groupes de petits producteurs appliquant les exigences de la procédure RSPO pour les nouvelles plantations 2021 (NPP).

Pour obtenir la certification, les producteurs doivent se conformer aux principes et critères de la RSPO (P&C). Répondre aux exigences liées au maintien des hautes valeurs de conservation (HVC) s'est avéré particulièrement difficile. L'approche des pratiques de précaution décrite dans ce document forme un ensemble de procédures simplifiées mais robustes pour l'identification, la gestion et la surveillance des HVC dans les plantations, conçues pour permettre aux petits producteurs de se conformer au critère 7.12 (RSPO P&C 2018) et au critère 4.1 (RISS 2019).

Critère 7.12 (RSPO P&C 2018) : *Le défrichement des terres ne cause pas de déforestation ni n'endommage les zones nécessaires pour protéger ou améliorer les forêts à hautes valeurs de conservation (HVC) ou à haut stock de carbone (HCS). Les forêts HVC et HCS dans la zone gérée sont identifiées et protégées ou améliorées.*

Critère 4.1 (RISS 2019) : *les hautes valeurs de conservation (HVC) sur la parcelle du petit exploitant ou dans la zone gérée et les forêts à haut stock de carbone (HCS) identifiées après novembre 2019 à l'aide de l'approche combinée HVC-HCS simplifiée, sont gérées pour garantir qu'elles sont maintenues et/ou améliorées.*

La mise en œuvre suppose qu'un groupe organisé de petits producteurs existe, ou qu'un groupe est organisé conformément aux exigences de la RSPO pour la certification. Les managers du groupe jouent un rôle clé dans le processus, nécessitant :

- Capacité à faire fonctionner un système efficace de gestion et de prise de décision.
- Compétences pour atteindre et communiquer avec les membres du groupe par la parole et par écrit et pour organiser une formation si nécessaire.
- Capacité à rendre visite aux membres du groupe et à surveiller leur conformité à la norme RSPO.

Étant donné que les zones HVC se trouveront réparties de manière inégale sur les terres des membres du groupe, les coûts de gestion (et en particulier le fait d'éviter le défrichement) peuvent incomber de manière inégale aux membres. Les responsables de groupe doivent travailler avec les membres pour développer des accords sur la manière dont les coûts de gestion et de suivi doivent être partagés entre les membres. Les groupes de petits producteurs indépendants mettant en œuvre l'approche des pratiques de précaution peuvent demander l'aide du Fonds de développement des petits producteurs de la RSPO.

L'approche des pratiques de précaution, telle qu'elle est décrite dans ce document, s'applique aux groupes de petits producteurs indépendants en cours de certification conformément à la Norme RSPO pour les

¹L'application HCV a été précédemment développée pour aider les groupes de petits producteurs indépendants (ISH) à effectuer l'évaluation HCV pour la conformité aux exigences P&C HVC 2013. Avec l'adoption de la norme RSPO ISH 2019, l'application HCV est actuellement utilisée dans le cadre de la mesure provisoire, tandis que l'approche simplifiée combinée HCV-HCS est en cours de développement conformément aux exigences de la norme RSPO ISH 2019.

petits producteurs indépendants. Les gestionnaires de groupes de petits producteurs, en cours de certification selon les P&C de la RSPO, sont tenus de répondre au critère 7.12 par le biais d'évaluations HVC ordinaires dans le cadre de la responsabilité de l'entreprise/usine.

Section 2 : Aperçu

L'approche des pratiques de précaution est conçue pour être utilisée par les petits producteurs dans des contextes à faible risque, définis ici comme toutes les petites exploitations établies **sans nouveau défrichement de la végétation naturelle pour de nouvelles plantations**². Dans de tels contextes, les HVC liées au site ont très probablement été perdues lorsque les terres ont été initialement converties en cultures. L'échelle des opérations est également petite par définition, et le respect des pratiques de précaution telles que décrites dans ce document, ainsi que d'autres dispositions de la norme RSPO, contribue à atténuer les menaces pesant sur les HVC restantes. Par conséquent, les pratiques de précaution sont considérées comme applicables sans nécessiter d'autres évaluations des risques³.

Tout comme les évaluations plus formelles des HVC, l'application de pratiques de précaution commence par la détermination et l'identification des HVC potentiellement présentes et affectées. La différence est qu'au lieu de vérifier la présence ou l'absence de HVC par des évaluations sur le terrain, les valeurs sont validées par le dialogue avec les membres du groupe. Les valeurs dont l'absence n'est pas concluante sont supposées être présentes conformément au principe de précaution.

Les pratiques de précaution de plantation existantes sont une continuation de l'approche HVC simplifiée et s'appuient sur les phases 1 et 2 couvertes dans le document d'introduction. La phase 1 implique une communication initiale avec les membres du groupe au sujet des HVC, et la phase 2 consiste à enregistrer les agriculteurs dans l'application mobile et à déterminer si la procédure de plantation existante ou nouvelle s'applique. Ce document explique les étapes des phases 3 et 4 pour les plantations de palmiers existantes :

- Phase 3 : Remplissez l'enquête sur les plantations existantes pour cartographier/enregistrer les plantations de palmiers existantes des membres, et utilisez le tableau de bord pour créer une liste et une carte de ces fermes.
- Phase 4 : Mise en œuvre des pratiques de précaution par le biais d'étapes de cadrage, de dialogue et de vérification.

Section 3 : Phase 3 – Collecte d'informations

La phase 3 consiste à collecter des informations supplémentaires sur les plantations établies/existantes et à générer une liste et une carte des plantations à l'aide du tableau de bord.

3.1 Étape 1 : Terminer l'enquête sur le terrain des plantations existantes

Cette étape doit être complétée pour tous les membres du groupe avec des plantations de palmiers existantes, soit par le responsable du groupe, soit par un représentant désigné/'producteur principal' (le responsable du groupe ou le représentant désigné/'producteur principal' sera appelé 'vous' dans ce

² Les nouvelles plantations établies depuis novembre 2005 sans évaluation préalable des HVC doivent également se conformer aux RSPO conditions sur terre utiliser monnaie une analyse et procédures pour remédiation et compensation.

³ Au-delà de ce que les procédures de certification de groupe RSPO exigent pour identifier l'intensité appropriée de l'audit - voir la section 4.2.

document). L'enquête sur le terrain des plantations existantes peut soit être une continuation de la visite du site commencée dans la phase 2, soit être complétée séparément à une date ultérieure.

Pour chaque parcelle de palmiers existante, une (1) enquête sur les plantations existantes doit être complétée dans l'application. Une parcelle est définie comme un (1) bloc continu de terrain. Un agriculteur peut posséder plusieurs parcelles, par exemple si un agriculteur possède trois (3) parcelles séparées plantées de palmiers, l'enquête doit être complétée trois (3) fois. Si les parcelles sont relativement proches les unes des autres, vous pouvez compléter l'enquête une seule fois.

Pour démarrer l'enquête pour chaque parcelle avec des palmiers existants, ouvrez et connectez-vous à l'application. Appuyez ensuite sur « Démarrer l'enquête », sélectionnez l'agriculteur en question, sélectionnez « Enquête sur les plantations existantes » et appuyez sur « Suivant ». Maintenant, continuez à répondre aux questions dans l'application.

Encadré 2

- Notez que l'enquête sur les plantations existantes n'est PAS destinée à identifier les HVC.
- Le but de l'enquête est de cartographier le terrain et de recueillir des informations initiales sur le statut de propriété et l'année de plantation.
- L'identification des HVC potentiellement présentes est effectuée lors de la phase 4 des plantations existantes.

Vous avez maintenant terminé l'étape 1, y compris toutes les collectes de données de terrain nécessaires. Assurez-vous d'appuyer sur "Enregistrer" après avoir rempli le sondage sur l'application pour chaque membre du groupe.

Si vous avez accès à Internet ou à un signal mobile décent sur le terrain, vous pouvez télécharger les sondages remplis sur le tableau de bord en cliquant sur le bouton "Soumettre le sondage". Si vous n'avez pas accès à Internet ou à un signal mobile décent, passez à l'étape 2.

3.2 Étape 2 : Charger les données dans le tableau de bord

Vous pouvez maintenant télécharger les données de toutes les enquêtes de terrain terminées sur le tableau de bord. Votre appareil doit avoir un signal mobile décent ou être connecté à Internet pour terminer cette étape ; il soumettra automatiquement des sondages lorsqu'il y aura une connexion suffisamment forte.



Attention : le téléchargement des données de l'enquête à l'aide de données mobiles peut entraîner des frais ou utiliser votre allocation de données.

Pour vous assurer que les sondages remplis ont été soumis, vous pouvez accéder à la page d'accueil de l'application, appuyer sur "Études de Terrain Récentes", puis appuyer sur chaque agriculteur pour voir s'il y a des "Brouillons". Si non, ils auraient dû être soumis.

3.3 Étape 3 : Téléchargez la liste des agriculteurs et les cartes depuis le tableau de bord

Cette étape doit être complétée par le responsable du groupe.

Vous pouvez maintenant consulter les données de terrain agrégées et télécharger un rapport récapitulatif (y compris des cartes) et des fichiers de formes de toutes les parcelles. Cela se fait à l'aide du 'tableau de bord'. Nous vous recommandons de passer de votre appareil mobile/tablette à un ordinateur portable ou à un ordinateur car il est plus facile de visualiser les informations du tableau de bord sur un écran plus grand (pas indispensable). Les étapes sont les suivantes :

1. Ouvrez un navigateur Web et accédez au lien : <https://hcv-sh-apps.rspo.org/dashboard/login>
2. Connectez-vous au tableau de bord avec le même nom d'utilisateur et le même mot de passe que ceux utilisés précédemment
3. Une fois connecté, toutes les données d'enquête collectées sur le terrain (données de plantations existantes et nouvelles) peuvent être consultées sur la « page d'accueil ». Pour la phase 3 des plantations existantes, vous n'aurez qu'à consulter la page « Gérer les enquêtes sur les plantations existantes ».
4. Exportez le rapport sur les plantations existantes ou le fichier de formes en sélectionnant la plage de dates des relevés à exporter, puis en cliquant sur « Exporter le rapport sur les plantations existantes » ou « Exporter les fichiers de formes sur les plantations existantes ».

Le rapport exporté comprend une liste et des cartes de toutes les parcelles de plantation existantes qui ont été cartographiées, le nom de l'agriculteur, la preuve de la propriété foncière (le cas échéant) et des informations sur l'année de plantation. Ces informations peuvent être utiles lors du processus de certification.

Section 4 : Phase 4 - Pratiques de précaution

La phase 4 est la mise en œuvre effective des pratiques de précaution, à démarrer à la fin de la phase 3.

4.1 Étape 1 : Cadrage

4.1.1. Identifier le paysage des petits producteurs

Les procédures de base de certification de groupe RSPO exigent que les responsables de groupe identifient la zone géographique couverte par les membres du groupe et répertorient le nom, l'emplacement, la taille de l'exploitation et la production prévue de régimes de palme (FFB) de chaque membre du groupe. Ces données sont également essentielles pour la planification des réunions de groupe et d'autres activités de sensibilisation liées aux HVC, ainsi que pour un suivi efficace. Les responsables de groupe sont tenus de documenter les titres fonciers et/ou les droits d'utilisation de la terre pour tous les membres.

Une portée supplémentaire utile pour la mise en œuvre des pratiques de précaution comprend l'identification des communautés qui peuvent avoir des droits d'utilisation ou des revendications qui chevauchent ceux des membres du groupe.

Il est également recommandé aux responsables de groupe d'identifier les usines ou huileries de la zone, les entités clés et les organisations ayant un intérêt légitime dans la gestion des HVC (par exemple, les autorités locales, le service forestier, les gardes forestiers des aires protégées et les ONG).

Les responsables de groupe doivent également se familiariser avec les caractéristiques et les propriétés du paysage au sens large qui peuvent affecter la présence, la gestion et l'entretien des HVC, telles que les zones protégées et les plus grandes étendues restantes de forêts et d'autres écosystèmes naturels.

4.1.2 Identifier les services et ressources écosystémiques de base

Préparez des informations de base et du matériel pour les discussions avec les membres du groupe sur les services et ressources écosystémiques de base (HVC 4-6) potentiellement affectés par les activités des petits producteurs.

Remarque : Vous pouvez utiliser le rapport, les cartes et les fichiers de formes produits dans la phase 3 pour la phase 4 ; cette documentation doit être présentée lors du processus de certification.

Indicateur	Non	Oui
a) Rivière ou alors Lac l'eau important pour boire/se laver/pêcher ?		
b) Présence de non drainé marécages ou alors tourbe domaines ⁴ ?		
c) Présence de tremper ⁵ pente(s) ?		
d) Permanent ou alors déplacement agriculture important pour moyens de subsistance ?		
e) Des produits ⁶ depuis les forêts /prairies / zones humides important pour moyens de subsistance ?		
f) Des sites ou alors Ressources de culturel ou alors spirituel importance ?		

Utilisez la liste de contrôle pour pré-identifier les services et ressources écosystémiques qui peuvent être utiles aux petits producteurs (et aux autres personnes vivant dans le paysage).

Préparez-vous à discuter :

- Parmi ces valeurs, lesquelles sont importantes
- Pourquoi ils sont importants
- Quelles activités peuvent constituer des menaces pour ces valeurs
- Ce que les petits producteurs peuvent faire pour éviter ou atténuer ces menaces

4.1.3 Identifier les espèces focales

Identifier les espèces protégées à l'échelle nationale et autres espèces rares, menacées ou en danger (RTE) de la Liste rouge de l'UICN (HVC potentielles 1 et 3) connues pour être présentes dans la région. Sélectionnez parmi celles-ci un sous-ensemble de 10 à 15 espèces focales (ou groupes d'espèces apparentées) qui :

- Peut-être trouvé dans les petites plantations de palmiers à huile ou dans les paysages avec des mosaïques de palmiers à huile et de végétation naturelle.
- Peut-être impacté négativement par les activités des petits producteurs.
- Les petits producteurs connaissent et savent identifier.

Les espèces focales peuvent être des mammifères, des oiseaux et des reptiles emblématiques et largement itinérants qui se déplacent à travers ou utilisent les plantations de palmiers à huile dans le cadre d'un paysage plus vaste. Il peut également s'agir de poissons ou d'autres animaux aquatiques sensibles à l'envasement des rivières ou aux fuites de pesticides.

Identifier les menaces les plus probables pour ces espèces et les mesures potentielles pour éviter, minimiser ou atténuer ces menaces. Préparez des images d'espèces focales suggérées avec des noms communs dans la langue locale.

⁴ Ici, l'accent est mis sur les rôles des zones humides dans la régulation des débits d'eau et dans la réduction de l'eutrophisation, de l'envasement, etc.

⁵ Doit être identifié de manière à refléter le risque d'érosion des sols et/ou de glissements de terrain ou de boue en l'absence de végétation stabilisatrice.

⁶ Gibier, poisson, noix, plantes médicinales, etc.

Focal Espèce/Groupe	Des menaces
a)	
b)	
c)	
d)	
e)	

4.2 Étape 2 : Dialoguer



Venez-vous ici du processus de la phase 3 des nouvelles plantations ?

Si oui, il y aura un certain chevauchement entre cette étape et la communication initiale que vous avez menée pour la phase 1. La phase 1 devrait avoir couvert la plupart des sections 4.2.1 et 4.2.2 ci-dessous, vous pouvez donc passer à la section 4.2.3. Dans les sections 4.2.3 à 4.2.5, toutes les actions supplémentaires requises pour les plantations nouvellement établies sont identifiées comme des directives supplémentaires sur les nouvelles plantations.

Ces exigences supplémentaires existent parce qu'il est nécessaire d'appliquer des protections plus strictes pour les nouveaux développements afin d'éviter de nouveaux impacts sur les écosystèmes naturels ou les valeurs sociales. En comparaison, la conversion/plantation a déjà eu lieu dans les plantations existantes, et l'accent est donc mis sur la gestion efficace des plantations existantes.

4.2.1 Inviter les membres du groupe aux réunions

Programmez et invitez les membres du groupe aux réunions. L'objectif est qu'après ces réunions, les petits producteurs soient conscients des espèces RTE et des HVC qui peuvent être présentes dans la zone, et acceptent de mettre en œuvre un ensemble défini de pratiques de précaution conçues pour maintenir les HVC là où elles se produisent. Le nombre de participants à chaque réunion doit être limité à 20-25 personnes afin d'encourager une participation active. Les responsables de groupe peuvent avoir besoin de convoquer une série de réunions ou d'ateliers avec des sous-groupes de petits producteurs pour atteindre tous les membres. Dans les situations où il y a trop de petits producteurs pour que les responsables de groupe puissent les rencontrer en personne, les responsables de groupe peuvent envisager de former un sous-ensemble d'agriculteurs principaux (par exemple un ou deux de chaque village) pour entreprendre d'autres activités de sensibilisation.

4.2.2 Sensibiliser à la certification et aux Hautes Valeurs de Conservation⁷

Avant de discuter des HVC et des mesures pour les maintenir, les petits producteurs doivent avoir une compréhension de base de la RSPO et du concept de certification. Lorsque ces connaissances ne sont pas en place, par exemple lorsque la mise en œuvre du critère 7.12 (2018 P&C)/4.1 (2019 RISS) fait partie du processus d'organisation des petits producteurs et de demande de certificat de groupe, la certification doit être le premier point à l'ordre du jour pour les rencontres avec les petits producteurs. Étant donné que la certification RSPO est encore inconnue dans la plupart des

⁷ Plus d'informations sur le concept HVC sont disponibles sur le site HVCN <https://www.hcvnetwork.org/>.

régions, en particulier en dehors de l'Asie du Sud-Est, les responsables de groupe doivent veiller à ne pas susciter d'attentes irréalistes en matière de revenus générés par le marché (les primes de prix sont peu probables, du moins pas à court terme), et plutôt se concentrer sur les avantages découlant des bonnes pratiques pour les petits producteurs eux-mêmes et pour l'environnement local dont ils dépendent. La RSPO propose des documents d'information et des présentations qui peuvent être utiles. Les responsables de groupe peuvent avoir besoin de simplifier ces supports et de les adapter au contexte local, ainsi que de les traduire dans la langue appropriée.

Le critère 7.12 (P&C 2018) /4.1 (RISS 2019) exige que les producteurs de palmiers à huile maintiennent les HVC éventuellement présentes sur leurs terres et qu'ils contribuent également à maintenir ces valeurs dans le paysage environnant. Pour ce faire, les petits producteurs doivent comprendre les avantages découlant de ces valeurs. Le contenu est plus important que l'emballage, et il n'est pas nécessaire d'être formel ou d'insister sur la « bonne » terminologie. En pratique, les HVC pour les petits producteurs peuvent être définies comme :

- Animaux et plantes rares et vulnérables et leurs habitats (HVC 1 et 3)
- Eau propre, protection de la couche arable et protection contre les glissements de terrain (HVC 4)
- Nourriture et autres ressources de base provenant des forêts et autres écosystèmes naturels (HVC 5)
- Sites et ressources d'importance culturelle ou religieuse (HVC 6)

4.2.3 Discuter des services et ressources écosystémiques de base et comment les maintenir

Discuter et valider les services et ressources écosystémiques de base provisoirement identifiés par le responsable du groupe (Section 4.1.2) et suggérer des mesures pour les maintenir. L'importance relative des HVC 5 et 6 varie selon le contexte et le système de droits et d'occupation. En principe, on peut s'attendre à ce que les petits producteurs entretiennent les HVC 5 et 6 qu'ils apprécient et dont ils bénéficient par intérêt personnel – lorsque tel est le cas, il ne devrait pas être nécessaire d'appliquer de nouvelles règles.

Encadré 3 : Orientations supplémentaires sur les nouvelles plantations

Pour les nouvelles plantations, les membres sont tenus de se conformer à toutes les zones HVC 4 interdites identifiées dans le rapport de nouvelles plantations. Cela inclut des informations sur la taille des zones « interdites » et les prescriptions de ne pas planter de palmiers. Toute autre pratique de précaution à appliquer dans ces zones « interdites » doit être convenue, sur la base de la liste ci-dessous – par exemple : pas d'utilisation de pesticides et d'engrais, et pas de déversement de déchets.

Si le rapport de nouvelles plantations a identifié des ressources potentielles HVC 5-6 ou des litiges, ceux-ci auraient dû être en grande partie résolus lors de la phase 3 des nouvelles plantations. Cependant, il est recommandé de poursuivre les consultations régulières entre les parties après l'aménagement du terrain, afin d'éviter de nouveaux litiges.

Les pratiques de précaution (PP) suivantes sont conçues pour maintenir les zones HVC 4 là où elles se produisent. Il y a un grand chevauchement avec d'autres exigences de la norme RSPO et avec les bonnes pratiques agricoles en général. Les formulations sont génériques et les participants aux réunions de groupe doivent être encouragés à proposer des changements et à ajouter des pratiques de précaution si nécessaire, afin que les règles aient un sens dans le contexte local.

PP.1 Aucune utilisation de pesticide ou d'engrais ⁸ à proximité (à moins que 20 mètres) des rivières, des étangs et des lacs.
PP.2 Pas de déversement de déchets ou d'eaux usées dans les rivières, les étangs ou les lacs.
PP.3 Maintenir en permanence une couverture végétale à proximité des rivières, des étangs et des lacs (pas de sol nu).
PP.4 Pas de drainage (assèchement) des zones humide (marécages) naturelles ou des tourbières.
PP.5 Maintenir la végétation sur pentes raides.
PP.6 Respecter les droits d'utilisation/accès traditionnels des autres.

Le tableau contient une liste de pratiques de précaution génériques dans un format condensé et abrégé. Ces formulations « à ne pas faire » devraient être le résultat final des discussions avec les petits producteurs plutôt qu'un point de départ recommandé – les intentions derrière les pratiques de précaution sont d'obtenir des résultats positifs pour les personnes et la nature.

4.2.4 Discuter des espèces focales potentiellement présentes et des mesures pour les maintenir

Discutez de la liste des espèces focales potentiellement présentes identifiées à la section 4.1.3 et validez la présence de chacune d'entre elles à tour de rôle. Les agriculteurs ont-ils vu ces espèces ou constaté leur présence d'une autre manière ? À quel point sont-ils rares ou communs ? Quand et où ont-ils été vus pour la dernière fois ? Y a-t-il d'autres espèces qui devraient être sur la liste ? Pourquoi les protéger ? Quelles sont les principales menaces ? Que peuvent faire les petits producteurs pour minimiser ces menaces ?

Les responsables de groupe doivent préparer ces discussions avec des arguments solides pour la protection et la conservation des espèces. Certaines espèces remplissent des fonctions qui sont (directement ou indirectement) bénéfiques pour l'homme, telles que la pollinisation des cultures ou la prédation des rats et autres concurrents - ce sont les plus faciles à défendre. D'autres espèces, plus « neutres », peuvent remplir d'importantes fonctions écosystémiques ; cet argument n'est valable que si un cas clair peut être présenté. Dans de tels cas, il peut être préférable de souligner les obligations légales, l'importance pour l'économie du tourisme ou, en l'absence de telles justifications, un objectif général de préservation de l'héritage national de la biodiversité. C'est probablement le plus difficile d'argumenter en faveur de la protection des espèces causant la perte de bétail, ou même présentant un danger pour les personnes. De tels arguments ont peu de chances d'être convaincants à moins que des mesures concrètes puissent être prises pour minimiser ou atténuer les conflits homme-faune.

Idéalement, les participants à une réunion identifieront les menaces à la survie des espèces et suggéreront et conviendront des mesures qui peuvent être prises pour minimiser ou atténuer ces menaces. Comparez ces suggestions avec les pratiques de précaution génériques décrites ci-dessous et modifiez-les ou complétez-les si nécessaire.

PP.7 Ne pas chasser ou tuer les espèces focales.
PP.8 Ne pas acheter, manipuler ou manger de la viande des espèces focales.
PP.9 Ne pas collecter ou piéger les espèces focales espèces ou utiliser de poison qui pourrait les affecter.

⁸ Autres que paillis/résidus de récolte

PP.10 Utiliser des mesures de résolution des conflits entre l'homme et la faune sauvage comme convenu avec le responsable de groupe.

PP.11 Ne pas bloquer l'accès⁹ ou la mobilité des animaux sauvages (au-delà des clôtures nécessaires pour le bétail).

PP.12 Ne pas défricher le terrain pour de nouvelles plantations sans l'accord préalable du responsable du groupe¹⁰.

Encadré 4 : Orientations supplémentaires sur les nouvelles plantations

Pour les nouvelles plantations, les membres sont tenus de se conformer à toutes les zones HVC 1-3 interdites identifiées dans le rapport de nouvelles plantations. Il est essentiel que les membres ne plantent pas de palmiers dans ces zones « interdites » ou ne les convertissent pas à d'autres usages – la végétation naturelle doit être maintenue. Les membres doivent convenir de toute autre pratique de précaution qui devrait être appliquée dans ces zones « interdites », sur la base de la liste ci-dessous, et des éventuelles mesures supplémentaires. Celles-ci peuvent inclure une surveillance occasionnelle des zones pour s'assurer que d'autres personnes ne chassent pas, ne récoltent pas de bois ou ne défrichent pas les zones.

Les membres du groupe peuvent être déçus si tout ou partie de leur parcelle d'expansion proposée est une zone « interdite ». Dans ces cas, vous devez leur rappeler qu'ils ne pourront peut-être pas obtenir de certification s'ils nettoient les zones « interdites ». Si ces membres ont d'autres terres, sans forêt ni végétation naturelle, vous pouvez suggérer qu'ils envisagent d'y planter des palmiers à la place (après avoir suivi la procédure HVC de nouvelles plantations pour cette zone). S'ils ne disposent pas de telles terres, vous devriez envisager de les aider à augmenter les rendements de leurs palmiers établis. Vous pouvez également demander conseil à la RSPO sur les opportunités de compensation possibles pour les petits producteurs qui renoncent aux opportunités d'expansion.

4.2.5 Convenir de la liste finale des pratiques de précaution

Revoir, consolider et convenir d'un résultat des réunions, y compris les listes finales des espèces focales, des services écosystémiques et des pratiques de précaution convenues. Pour que ceux-ci soient solidement mis en œuvre (comme requis pour la certification), chaque petit producteur du groupe doit savoir quoi faire, quand et pourquoi. Discutez et mettez-vous d'accord sur des systèmes d'auto-vérification et de suivi pour vous assurer que tous les membres du groupe respectent les règles (voir ci-dessous).

Alors que les responsabilités du responsable de groupe se limitent à atteindre et à soutenir les titulaires de certificat de groupe, l'objectif de la certification de groupe et l'ensemble convenu de pratiques de précaution doivent également être communiqués à d'autres agriculteurs non-membres, dans la mesure du possible. Cela sert à accroître la sensibilisation et à promouvoir de meilleures pratiques au niveau du paysage et à aider à minimiser les frictions entre les membres du groupe et les non-membres. Une portée plus large peut également encourager davantage d'agriculteurs à rejoindre le groupe.

⁹ Au-delà des mesures convenues pour minimiser les conflits homme-faune.

¹⁰ Un tel effacement est traité par le critère 7.12.1 et n'entre pas dans le champ d'application du présent document. Bien que redondante en principe, la PP.12 est incluse ici pour s'assurer que les petits producteurs sont conscients de cette restriction.

4.3 Étape 3 : Vérification et suivi

La conformité aux pratiques de précaution est évaluée grâce à une combinaison de systèmes simples d'auto-vérification des petits producteurs, d'audits de surveillance de la conformité par les responsables du groupe et d'audits d'organismes de certification tiers.

4.3.1 Auto-vérification des petits producteurs

Le composant de vérification de base est l'auto-vérification par les membres du groupe. Les petits producteurs eux-mêmes cochent régulièrement (c'est-à-dire mensuellement ou trimestriellement) le respect de chaque pratique de précaution convenue sur une liste de contrôle fournie par le responsable du groupe (la liste peut être basée sur des images ou des symboles en cas de faible niveau d'alphabétisation). La liste de contrôle devrait également inclure un modèle simple pour rapporter les observations des espèces focales et pour enregistrer les menaces pesant sur les espèces focales et les services écosystémiques.

4.3.2 Surveillance par les responsables de groupe

Les responsables de groupe sont chargés de valider l'exactitude de l'auto-documentation des petits producteurs par le biais de visites à la ferme. Ce programme de surveillance devrait faire partie du système de contrôle interne requis pour la certification de groupe RSPO et devrait inclure un protocole pour vérifier la conformité des agriculteurs aux pratiques de précaution.

Les responsables de groupe doivent identifier une intensité initiale d'audit sur la base des critères d'évaluation des risques décrits dans les procédures de certification de groupe RSPO. Les indicateurs de risque plus élevé incitant à une surveillance plus intensive comprennent des proportions élevées de nouveaux membres, une grande diversité de membres du groupe, des proportions élevées de non-membres du groupe dans le paysage, la concurrence pour l'approvisionnement d'usines non certifiées et des zones importantes de végétation naturelle restante dans le paysage. Si l'un de ces indicateurs de risque est présent, une documentation et un suivi doivent être en place pour s'assurer que chaque petit producteur ne livre pas plus de FFB que ce qui correspond à la superficie et à la productivité de l'exploitation (afin que les produits ne soient pas acheminés par une expansion non autorisée ou par des agriculteurs qui ne sont pas membres du groupe).

Il est recommandé aux responsables de groupe de lancer l'audit dès que les agriculteurs ont commencé à remplir leurs protocoles d'auto-vérification, afin que les non-conformités puissent être détectées et traitées à un stade précoce. Cependant, le changement est un processus et un nouveau comportement peut ne pas s'établir du jour au lendemain. Ainsi, les audits initiaux peuvent être considérés comme des opportunités pour éduquer et former les agriculteurs non conformes, ainsi que pour contrôler la conformité.

L'intensité de l'audit (fréquence d'échantillonnage) et l'orientation de la surveillance doivent être ajustées au fil du temps pour refléter le niveau de conformité observé. En cas de non-conformités importantes, des réunions de groupe de suivi peuvent être nécessaires pour expliquer davantage et rappeler aux membres leurs engagements et les conséquences d'une non-conformité persistante. Lorsque l'audit par les responsables du groupe provoque des frictions qui compromettent d'autres relations ou interactions avec les membres du groupe, les audits peuvent être délégués à d'autres parties compétentes, tant que la responsabilité ultime incombe au responsable du groupe.

Encadré 5 : Orientations supplémentaires sur les nouvelles plantations

Pour les zones HVC 1-3 et HVC 4 interdites identifiées dans le rapport sur les nouvelles plantations, vous devrez peut-être appliquer une surveillance plus intensive, car ces zones peuvent faire face à de plus grandes menaces de conversion ou de chasse par d'autres personnes.

Vous (le responsable du groupe) devrez peut-être fournir un soutien supplémentaire aux membres ayant de grandes zones « interdites » sur leur terrain.

D'autres applications ou méthodologies mobiles qui pourraient aider à surveiller la conversion ou l'évolution dans le temps pourraient être utilisées à cette fin. Les exemples comprennent :

1. Des outils tels que l'application mobile « Forest Watcher », développée par Global Forest Watch, pourraient être utilisés pour surveiller facilement la déforestation ou les incendies dans les zones « interdites ». Il est accessible ici : <http://forestwatcher.globalforestwatch.org/>
2. L'outil d'évaluation de l'intégrité forestière (FIA) est un moyen simple de suivre les changements dans la qualité des forêts au fil du temps. Il est accessible ici : <https://www.hcvnetwork.org/library/forest-integrity-assessment-tool-fiat-manual>

La surveillance de ces zones « interdites » doit garantir que les zones restent intactes, avec une couverture végétale naturelle.

4.3.3 Évaluer les résultats de la surveillance et prendre des mesures si nécessaire

Une condition de base d'une bonne surveillance est la documentation de qualité des résultats - cela est également nécessaire pour démontrer la mise en œuvre efficace aux auditeurs de certification. Cependant, la surveillance et le suivi n'ont de sens que si les résultats sont régulièrement évalués et si des mesures sont prises pour résoudre les problèmes identifiés. Un signe d'une réponse adaptative réussie est une amélioration significative avec une surveillance et un suivi supplémentaire.

The RSPO is an international non-profit organisation formed in 2004 with the objective to promote the growth and use of sustainable oil palm products through credible global standards and engagement of stakeholders.

www.rspo.org



Roundtable on Sustainable Palm Oil

Unit 13A-1, Level 13A, Menara Etiqa,
No 3, Jalan Bangsar Utama 1,
59000 Kuala Lumpur, Malaysia

T +603 2302 1500

F +603 2302 1543

Other Offices:

Jakarta, Indonesia
London, United Kingdom
Beijing, China
Bogota, Colombia
New York, USA
Zoetermeer, Netherlands

 rspo@rspo.org

 www.rspo.org